

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

**Nom du produit** : AMISTAR

**Design Code** : A12705B

**Utilisation** : Fongicide

**Société** : Syngenta Crop Protection NV  
Humaniteitslaan 65  
B-1601 Ruisbroek  
Belgique

**Téléphone** : 02 334 35 80

**Téléfax** : 02 334 35 99

**Numéro de  
téléphone d'appel  
d'urgence** : Centre Antipoisons: 070 245 245  
Téléphone d'urgence en cas  
d'accident de distribution ou de  
transport(24/24h): 03 575 03 30



**Dangereux pour  
l'environnement**

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s) )	Phrase(s) de risque	Concentration
azoxystrobine	131860-33-8		T, N	R23 R50/53	22,9 % W/W
1,2-propanediol	57-55-6	200-338-0			$\geq 1 - \leq 10$ % W/W
alcohols, C16-18, ethoxylated	68439-49-6		Xn	R22 R36	$\geq 5 - \leq 10$ % W/W
naphthalenesulfonic acid, sodium salt, polymer with formaldehyde	9008-63-3		Xi	R36/38	$\geq 1 - \leq 5$ % W/W

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

### 3. Identification des dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** : Transférer la personne à l'air frais.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

problèmes de santé.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### STOCKAGE

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Pas de conditions spéciales de stockage requises.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Protéger contre le gel.

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

**Autres données** : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Type de valeur	Source
azoxystrobine	2 mg/m <sup>3</sup>	8 h TWA	SYNGENTA
1,2-Propandiol			

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures de protection** : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

**Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

**Protection des mains** : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés. Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

**Protection des yeux** : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.

**Protection de la peau et du corps** : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme</b>	: liquide
<b>Couleur</b>	: blanc cassé à jaune orange
<b>pH</b>	: 5 - 9 à 1 % w/v
<b>Point d'éclair</b>	: > 97 °C à 97,5 kPa Pensky-Martens c.c.
<b>Propriétés comburantes</b>	: non oxydant
<b>Dangers d'explosion</b>	: Non-explosif
<b>Densité</b>	: 1,09 g/cm <sup>3</sup> : 1,08 - 1,12 g/ml
<b>Miscibilité</b>	: Miscible
<b>Viscosité, dynamique</b>	: 117 - 541 mPa.s à 20 °C : 76,0 - 427 mPa.s à 40 °C
<b>Tension de surface</b>	: 32,0 mN/m à 20 °C

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: La combustion ou la décomposition thermique libèrent des vapeurs toxiques et irritantes.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	: DL50 rat, > 2.000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	: CL50 rat, > 6,32 mg/l, 4 h Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
<b>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</b>	: DL50 rat, > 4.000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	: lapin: non irritant
<b>Irritation des yeux</b>	: lapin: non irritant
<b>Sensibilisation</b>	: cochon d'Inde non sensibilisant

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

### Toxicité à long terme

N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

- Bioaccumulation** : L'azoxystrobine a un potentiel moyen de bioaccumulation.
- Stabilité dans l'eau** : L'azoxystrobine est stable dans l'eau
- Stabilité dans le sol** : L'azoxystrobine n'est pas persistant dans le sol.
- Mobilité** : L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.

### EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson** : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 2,8 mg/l , 96 h
- : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 1,2 mg/l , 96 h
- : CL50 *Cyprinus carpio* (Carpe), 2,8 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** : CE50 *Daphnia magna*, 0,83 mg/l , 48 h
- Toxicité pour les algues** : CE50r Algues, 2,2 mg/l , 72 h
- : CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata*, 2,2 mg/l , 72 h
- : CE50b *Pseudokirchneriella subcapitata*, 0,71 mg/l , 72 h

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route

*ADR/ RID:*

No ONU: 3082  
Classe: 9  
Étiquettes de dangers : 9  
Groupe d'emballage III  
Nom d'expédition : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( AZOXYSTROBIN )

#### Transport maritime

*IMDG:*

No ONU: 3082  
Classe: 9  
Étiquettes de dangers : 9  
Groupe d'emballage: III  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
( AZOXYSTROBIN )

Polluant marin : Polluant marin

#### Transport aérien

*IATA-DGR*

Réglementation: Marchandise non dangereuse

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Étiquetage selon les Directives CE

<b>Symbole(s)</b>	: N	Dangereux pour l'environnement
<b>Phrase(s) de risque</b>	: R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s) S</b>	: S 2 S13 S20/21 S23 S35 S36/37 S57 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales</b>	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	
<b>Note</b>	: Selon la Directive 1999/45/CE, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante.	

## AMISTAR

Version 1

Date de révision 11.05.2006

Date d'impression 15.05.2006

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

<b>R22</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>R23</b>	Toxique par inhalation.
<b>R36</b>	Irritant pour les yeux.
<b>R36/38</b>	Irritant pour les yeux et la peau.
<b>R50/53</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

No. d'enregistrement spécifique du produit  
8898/B

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.

---